



DEFi en qualité de mandataire d'Opco 2i
Opérateur de compétences interindustriel agréé

Saint-Mandé, le 1^{er} avril 2019

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

La loi du 5 septembre 2018 a modifié le paysage de la formation professionnelle et ses acteurs. Les partenaires sociaux des branches fondatrices de l'OPCA DEFi ont donc signé, avec la plupart des branches industrielles, le 19 décembre 2018, l'accord de création de **l'Opérateur de Compétences interindustriel, l'Opco 2i**. Celui-ci a été agréé par arrêté ministériel, en date du 1^{er} avril 2019.

Afin d'assurer la continuité et la qualité du service aux entreprises et à leurs salariés, **un mandat de gestion a été donné jusqu'au 31 décembre 2019 à l'association OPCA DEFi**, qui continuera à exercer l'ensemble de ses activités au nom et pour le compte d'Opco 2i jusqu'à cette date.

Durant cette période, pour vous rien ne change :

- Notre nom (DEFi), n° Siret, adresses postales, contacts, sont identiques,
- Vous pouvez continuer à nous adresser vos demandes de prise en charge ou vos factures comme vous en avez l'habitude,
- Votre portail d'e-services « Mon compte DEFi » fonctionne et vos identifiants sont inchangés,
- Et surtout, votre interlocuteur habituel reste le même.

En cette période de transition, nos équipes de proximité sont plus que jamais engagées à vos côtés pour vous accompagner et répondre à vos besoins, n'hésitez pas à les solliciter.

Pour tout complément d'information nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Internet www.opcadedfi.fr .

Recevez, Madame, Monsieur, Cher adhérent, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président
Emmanuel BALBRICK

Le Vice-Président
Gérard PATIN